

MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2014

Art. 139 du Code des Marchés Publics

Article 133 du Code des Marchés Publics

Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

MARCHE DE TRAVAUX

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Objet du marché	Entreprise retenue	€ HT	€ TTC	Date
ENTRETIEN DES CHAUSSEES ET DÉPENDANCES	CHOLET TP (49300)	6 566,00 €	7 879,20 €	13/05/14
CONSTRUCTION DE CHAUSSEES ET TROTTOIRS	EUROVIA ATLANTIQUE (49300)	14 135,20 €	16 962,24 €	13/05/14
RETELEMENTS GRAVILLONNES	CHARIER TP (49120)	20 206,00 €	24 247,20 €	13/05/14

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée

Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés

MARCHE DE SERVICE

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Objet du marché	Entreprise retenue	€ HT	€ TTC	Date
MO CONCEPTION & RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUES SAINT LOUIS & RENÉ HERVÉ	GÉOMÈTRE EXPERT CHAUVEAU	39 000,00 €	46 800,00 €	16/04/14

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée

Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés

MARCHE DE FOURNITURE

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT

Objet du marché	Entreprise retenue	€ HT	€ TTC	Date
-----------------	--------------------	------	-------	------

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée

PRÉPARATION, CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL	LE COLIBRI (49110)	95 851,33 €	101 192,63 €	29/12/14
---	--------------------	-------------	--------------	----------

Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés

